



07-08 et 09 avril 2023

31^{ème} Rallye de l'Anguison MODERNE-VHC-VHRS-VMRS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 20 février 2023
Ouverture des engagements :	Lundi 20 février 2023
Clôture des engagements :	Lundi 03 avril 2023
Parution du road book :	Lundi 27 mars 2023
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 02 avril de 08h30 à 17h00 Vendredi 07 avril de 08h30 à 20h00
Vérifications administratives :	Vendredi 07 avril de 14h00 à 20h00
Vérifications techniques :	Vendredi 08 avril de 14h15 à 20h15
Vérifications techniques Nouveau Départ après abandon	Samedi 08 avril jusqu'à 21h00 Dimanche 09 avril de 07h00 à 07h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs :	Vendredi 07 avril à 20h30
Réunion des ouvriers et officiels :	Vendredi 07 avril à 19h30 (PC Course)
Publication des équipages admis	
Heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} étape :	Vendredi 07 avril à 21h30 (Podium de départ)
Briefing des pilotes	Par écrit et distribué lors des vérifications administratives
Départ de la 1 ^{ère} étape de Corbigny :	Samedi 08 avril 1^{ère} voiture à 08h30 (1^{ère} voiture VHC)
Arrivée de la 1 ^{ère} étape à Corbigny :	Samedi 08 avril 1^{ère} voiture à 16h08 (1^{ère} voiture VHC)
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape :	Samedi 08 avril à 20h00
Départ de la 2 ^{ème} étape de Corbigny : (dans l'ordre des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape)	Dimanche 09 avril 1^{ère} voiture à 08h00 (1^{ère} voiture VHC)
Arrivée de la 2 ^{ème} étape à Corbigny :	Dimanche 09 avril 1^{ère} voiture à 14h58 (1^{ère} voiture VHC)
Vérification finale :	Corbigny Parc arrivée
Publication des résultats du rallye:	30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent (Podium d'arrivée)
Remise des prix :	Sur le podium d'arrivée

Article 1 ORGANISATION

L'A.S.A Nivernais-Morvan, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Corbigny Auto, en qualité d'organisateur technique, organisent les 07, 08 et 09 avril 2023 le 31^{ème} **Rallye National PEA de l'Anguison**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° : **40 en date du 22 décembre 2022**

Comité d'organisation

ECURIE CORBIGNY AUTO www.ecurie-corbigny-auto.org

- **Président** : Jean Michel PIGENET - Tel 06 82 11 80 56
- **Membres administratifs** : Jacques MARTIN - Karine BOICHÉ - Arnaud MILLEREUX - Serge AVRY
- **Membres techniques** : Laurent LEPLAT - Jean-Claude MARCHAND - François MILLERAND
Bruno MONSINJON - Denis HAENTJENS – Denis GENET

Secrétariat du rallye : Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny
Tel 06 87 35 02 75 email : karine-boiche@orange.fr

Permanence du Rallye : Salle Saint Seine, rue du Boulevard 58800 Corbigny
du vendredi 07 avril au dimanche 09 avril de 7h00 à 20h00

1.1 OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs:

Présidente : Maryse THOMAS 3123 0326
Membres : Josiane CHARLEUX 9434 0403

Anne CARDINAL 199648 0326

Directeur de Course:

Jannick DAUBIGNE 6560 1504

Directeur de Course adjt/nouveau départ : Serge FREVILLE 27121 0703

Directeur de Course délégué VHRS-VMRS : Jean-Paul BROSSARD 4763 0403

Directeurs de Course délégués aux ES : Jacky BERTRAND 14532 0403

Hubert BENOIT 3617 0411

Thierry MOREL 4906 1442

Directeur de course délégué Tricolore : Christian HAMON 29685 0408

Stagiaire Directeur de course : Christophe BOURGES 13672 0408

Directeur de Course délégué Autorité : Jean-Michel PIGENET 37172 0445

Directeur de course voiture Damier : Gérard PORA 57091 0418

Jacques MARTIN 31701 0445

Directeur de course délégué aux Parcs : Françoise FREVILLE 111134 0414

Directeur de course E.S. Mhère : Pierre GUELAUD 15125 0401

Directeur de course adjoint : Pierre GODOT 23434 0401

Directeur de course Inter : Denis DUROC 147050 0402

Directeur de course adjoint : Jean-Paul BROTTIER 13533 0408

Chronométrateur Départ : Olivier LAMBERT 234937 1106

Chronométrateur Arrivée : Evelyne HAUFFMANN 252900 0323

Directeur de course E.S. Gacogne : Joël JUGNIOT 6813 1412

Directeur de course adjoint : Robert BOTT 302406 0402

Chronométrateur Départ : Karine LAUNAY 53487 1504

Chronométrateur Arrivée : Christian GERMAIN 12893 0305

Directeur de course E.S. St Martin Du Puy : Jacky OLIVAIN 3272 0324

Directeur de course adjoint : Daniel PENICHOT 14887 1429

Chronométrateur Départ : Patrick LAPALUS 28879 0414

Christine LAPALUS 180577 0414

Chronométrateur Arrivée : Ludovic LARDET 199694 0403

Dimitri TRONCY 222076 0414

Médecin Chef : Sophie TEIL

Responsable Commissaires Technique : Frédéric ALVAINES 4342 0420

Commissaire Technique délégué nouveau dép. Bruno DIVERT 40573 0445

Commissaire Technique délégué VHC-VHRS : Christian PERROT 12848 0308

Commissaire technique : Michel PETETIN 47435 0322

Stagiaire : Emilien RENAULT 298801 0420

Juges de faits : Michel POTHEAU 115790 0414

Joëlle POTHEAU 115791 0414

Chargés des relations avec les concurrents : Brigitte DREAU 2282 0420

Bernard SOUFFLET 18577 0403

Informatique et classements : Michèle et David GUIBLAIN 134494 0418

Speaker : Michaël PILLARD

1.2 Éligibilité

Le 31^{ème} Rallye de l'Anguison compte pour la Coupe de France des Rallyes 2023 (coefficient 3), le Challenge de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2023 et le Trophée HANKOOK RALLY CUP 2023.

1.3 Vérifications

Pré-vérifications administratives : Des pré-vérifications administratives seront effectuées le jour des reconnaissances (dimanche 2 avril 2023) lors de la remise du road-book au PC Course Place du Champ de Foire à Corbigny.

A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux et fournir les photocopies (si elles n'ont pas été envoyées avec la demande d'engagement) des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1^{ère} page du passeport technique
- Certificat d'immatriculation du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces pré-vérifications et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques. Les équipages devront présenter les originaux des licences et du permis de conduire lors du contrôle technique de leur voiture.

Vérifications administratives et techniques : Elles se dérouleront le **vendredi 07 avril 2023 de 14h00 à 20h15** à :

- **Vérifications administratives** : **Salle Saint Seine, rue du Boulevard à Corbigny**
- **Vérifications techniques** : **Place du Champ de Foire à Corbigny**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage HERVE-GRILLOT Agent RENAULT à Corbigny.
Taux horaire de la main d'œuvre maximum : 60€ TTC

Article 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 31^{ème} Rallye de l'Anguison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée et une photocopie de son permis de conduire avant le **Lundi 03 avril 2023** à l'adresse suivante :

Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny
Tel : 06 87 35 02 75 email : karine-boiche@orange.fr

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum (moderne+VHC+VHRS).

3.1.11 *Les droits d'engagements sont fixés :*

Sur chaque engagement il sera prélevé 5€ pour le challenge des commissaires de la ligue Bourgogne-Franche-Comté.

- 490 € +5€ avec la publicité facultative des organisateurs.
- 470 € +5€ avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- 450 € +5€ avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice.
- sans la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont doublés.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques ne seront déposés en banque que le **mardi 11 avril 2023**.

La demande d'engagement doit être accompagnée des photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1^{ère} page du passeport technique

3.2 Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

Article 4 VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A,

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

L'assistance est interdite sur tout le parcours. Elle est seulement autorisée sur le parc d'assistance réservé à cet effet, soit : **Parc d'assistance Place du Champ de Foire à Corbigny.**

4.6 Caméra et appareils de prise de vue

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.7 Extincteurs

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

- En cas de non-respect
 - Avant le départ du rallye : mise en conformité.
 - Pendant le rallye :
 - 1^{ère} infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
 - 2^{ème} infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

Article 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A

5.2 Publicité

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm), à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle.

Article 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 31^{ème} Rallye de l'Anguison représente un parcours de 364,816 kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte 12 épreuves spéciales (3 ES différentes) :

- ES 1-4-7-10 MHERE 17,000 kms
- ES 2-5-8-11 GACOGNE 5,900 kms
- ES 3-6-9-12 ST MARTIN DU PUY 8,912 kms

Soit un total de 127,24 kms d'épreuves spéciales. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A, ajouter :

6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées à partir du 02 avril 2023 uniquement les jours suivants:

Dimanche 02 avril	de 08h30 à 17h00
Vendredi 07 avril	de 08h30 à 20h00

Afin de réduire les nuisances, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum et des contrôles seront effectués.

6.2.7 Pénalités

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.3 Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4 Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1 Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Les ordres de départ de la 2^{ème} étape sont en adéquation avec la publication des résultats partiels à l'issue de l'épreuve spéciale courue de la 1^{ère} étape.

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.5.17 Sécurité des concurrents

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 8 RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 10 Prix

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée place du Champ de Foire à Corbigny. Les prix sont cumulables et sont répartis suivant le tableau ci-dessous. De nombreux trophées récompenseront les lauréats.

CLASSEMENT	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	500 €	350 €	200 €		
CLASSE (1)	480 €	250€ de 4 à 6 partants	150 € de 7 à 9 partants	100 € de 10 à 12 partants	60€ si + de 12 partants
Équipage Féminin (1)	480 €				

(1) Les prix par groupes, classes et féminin seront diminués de : - 50% dans le cas où il y aurait 1 seul partant
- 25% dans le cas où il y aurait 2 partants.